Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rapport sur la politique économique du Canton

Le Conseil d'Etat présente au Grand Conseil un rapport sur le développement économique et la politique des pôles de développement. Ce rapport conclut à la poursuite de la politique développée depuis 1999, en notant qu'elle a contribué à l'amélioration de la situation économique du Canton, notamment dans le domaine technologique et dans la croissance des exportations.

Entre 1999 et 2004, le Conseil d'Etat a adopté des décisions facilitant l'action publique dans une perspective politique de croissance économique qualitative. Limitée initialement à la promotion économique, sa politique s'est, petit à petit, étendue à la politique des pôles de développement, au tourisme, à la Police cantonale du commerce et à la politique du logement.

La mise en cohérence de ces instruments légaux autour de l'objectif du développement économique a nécessité un très gros investissement dont il convenait de dresser un panorama après quelques années de fonctionnement. C'est l'objet principal du rapport, qui présente un panorama des activités conduites. Le rapport expose également la vision du Conseil d'Etat en matière de développement économique qui, à côté de la solidarité sociale et de la responsabilité écologique, constitue l'un des trois piliers du développement durable.

Le Conseil d'Etat estime que la politique de développement économique a participé de manière importante à :

l'amélioration de la situation économique du Canton, notamment dans le domaine technologique et dans la croissance des exportations ;

l'internationalisation du tissu économique vaudois, notamment grâce à l'implantation d'entreprises prestigieuses et au déploiement international des entreprises vaudoises ;

l'amélioration de l'image de l'économie vaudoise dans son contexte régional et suisse ;

la poursuite d'une politique régionale visant l'appui à la création de valeur ajoutée, en fonction des potentiels de développement différenciés des régions vaudoises ;

l'établissement de liens profonds, de nature opérationnelle, avec les cantons de la

Suisse occidentale.

Durant la période considérée, trois dossiers ont connu une évolution majeure: le soutien des collectivités publiques aux activités touristiques (LTou), la révision de la politique du logement et la révision de la politique régionale (NPR : nouvelle politique régionale - LIM/LDER) de la Confédération. Le Conseil d'Etat a décidé de présenter également au Grand Conseil les axes stratégiques qui guideront l'action future de l'Etat dans ces trois domaines.

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de poursuivre son action selon les lignes stratégiques définies. Il procédera à une nouvelle évaluation de l'efficacité de la politique de développement économique lors de la prochaine législature.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 11 avril 2006

Renseignements: Philippe Sordet, chef du Service de l'économie, du logement et du tourisme, 021 316 63 99 - philippe.sordet@vd.ch - les rapports sont disponibles sur le site www.economie.vd.ch